

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DE REST QUELEN sur la commune principale de l'AIOT 6 Rest Quelen 22340 LOCARN.

La référence de votre dossier est A-4-AG40OQMN7 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/01/2024 à 16h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)**

**Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **32613464000241**

Organisme : **CERFRANCE FINISTERE**

Fonction : **Technicien**

### Personne morale

N° SIRET **38903802700014**

Raison sociale **GAEC DE REST QUELEN**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**6 lieu dit Rest-Quelen**

**22340 LOCARN**

### Signataire

Qualité : **Gérant associé**

### Référent

Fonction : **Technicien CERFRANCE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DE REST QUELEN**

Description des activités :

**Le GAEC de Rest Quelen, autorisé par l'arrêté du 12/11/2008 exploite un élevage bovin sur la commune de Locarn. Les effectifs autorisés étaient de 100 vaches laitières. Le projet est de passer à un effectif de 150 vaches laitières et la suite sans modifications des installations existantes. En parallèle à ce dossier, une mise à jour globale du plan d'épandage actualisé avec les surfaces PAC 2023 sera réalisée. Le GAEC dispose d'une SAU 183.55 ha sur laquelle sont valorisé l'ensemble des effluents produit sur l'exploitation. On peut noter que l'atelier volailles de 63 200 AE n'est plus en activité depuis mai 2019. Les anciens bâtiments sont actuellement utilisés pour le stockage du matériel de l'exploitation.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**6 Rest Quelen**

**22340 LOCARN**

X : 225751

Y : 6823436

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 150 u	Nombre de vaches 50 u	D

### 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

#### Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

**Le GAEC de Rest Quelen épand l'ensemble des déjections produites (fumier et lisier de bovins) sur les parcelles de l'exploitation. Après projet la Surface Directive Nitrates (SDN) sera de 173.16 ha. La pression en azote organique sera de 108.2 uN/ha de SAU et la pression en phosphore sera de 56.25 uP205/ha de SDN. Les bovins produisent au total 18 065 uN dont 13 605 uN maîtrisable sous forme de lisier et de fumier. La norme de production CORPEN pour les vaches laitières utilisée dans ce dossier est de 91 kg d’N/VL/an. En effet, après projet, le temps passé par les animaux à l’extérieur des bâtiments sera de moins de 4 mois (1.63 mois/an). La production de lait envisagée est de 1 450 000 L de lait avec un effectif maximum de 150 VL, soit 10 507 kg/VL. Pour la gestion du pâturage, le seuil calculé pour les vaches laitières est de 500 UGB JPP/ha, avec un temps de pâturage moyen de 1.63 mois/an sur environ 17 ha de prairies pâturées.**